

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Corvelles

A. En argent Vingt francs payés par la Commune, bled Trente deux quarterons Moitié Mesure de Lausanne Payables par les pères qui envoient des enfans à l'école, Vin. Rien.

b. Bois, Quatre Chars, moitié foyard & moitié sapin

c. Un morceau de terrain d'environ demi Boe payés par la Commune aussi bien que le bois.

Ropraz

A. En argent Vingt francs payés par la Commune bled Trente deux quarterons demoitie payés, ~~Commune~~ Corselles & payés comme à Corselles

Bastian Desmeules Rigeul,

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

Handwritten signature and date: 1825

Cullayes

Un village

Une Commune

Paroisse de Mézières Agence des Cullayes

Doron

du Léman

21 Maisons dans le 1. quart d'heure Compris le Village

9 Maisons dans le 2. quart d'heure

le 1. Grand Champ 2. les Biolles 3. le Zury 4. le Challet 5. les Moures 6. les Liards,

le 1. à la distance de 7 minutes le 2. à 8 minutes, le 3. à 20 minutes le 4. à 20 minutes le 5. à 20 minutes le 6. à 15 minutes,

le Grand Champ Compris le Village envoie à l'école 24 enfans, les Biolles 4 le Zury 1. le Challet 2. les Moures 2. les Liards 4.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Le lieu de l'école des Cullayes à la distance de 50 minutes de celui de Mézieres, à 50 minutes de celui de Seravon, à 30 minutes de celui de Montpreveyre,

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

la lecture, les élémens de la Religion, l'écriture, l'arithmétique, le Chant des Psalmes,

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

on tient l'école en hiver & en été, Excepté un Mois de congé pendant les Moissons, Elle dure depuis environ 9 heures du matin jusqu'à midi,

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

un petit livre dont on se sert, appelé vulgairement Palette, pour en seigner les premiers principes de la lecture Nouveau Testament abrégé du catéchisme Dostervald retouché, Recueil de Préceptes de l'écriture sainte,

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

on observe dans les Ecoles les préceptes & réglemens prescrits dans les Codes Ecclésiastiques & Consistorial,

9°. Durée de l'école chaque jour?

Environ 3 heures,

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les enfans sont distribués suivant leur âge & leur savoir

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Seigneur, qui choisissoit un des deux Aspirants que le Pasteur lui présentoit, après les avoir Examinés

b. D'où est-il?

des Cullayes

c. Son nom

Jean Daniel Emery

(3)

d. Son âge.

Soixante six ans,

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

il a cinq enfans,

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

il y a vingt ans,

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il étoit auparavant Commis d'exercice

h. Réunit-il à son office, quelques autres fonctions? quelles sont-elles?

Il aide à sa famille à cultiver les terres,

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver 37 tant garçons que filles

a. En hiver. } soit garçons ou filles.

b. En été. }

En été l'école n'est fréquentée que par les plus jeunes, qui ne peuvent pas travailler à la campagne,

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

L'école n'a point de fonds

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien pour être admis à l'école;

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est presque Neuf,

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école, dans la Maison de Commerce

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune,

49

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Chaque père de famille paye pour enfants un Carteron de Mède le tier de Bled depuis l'age de sept ans, jusqu'à qu'ils soient hors de l'école, Et si la contribution des enfants ne monte pas à quatre. La Commune de Lusanna, la Commune fait le reste, ce qui forme la pension en grains au Régent. Plus la Commune donne la jouissance au Régent de Bled dans la Maison, et libre sème par du bled il la doit en Orge ou Avoine, Plus la Commune donne la jouissance au Régent d'environ deux pièces de terre contiguës à la Maison de Commune.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

50

Gr. 26.

Vulliens

Un village

Une commune.

Paroisse de Mézière, Agence de Vulliens.

d'ORON

du LEMAN

La circonférence du premier quard d'heure contient soixante huit maisons. Celle du second, deux.

Ce village, dont une partie des maisons sont un peu écartées les unes des autres ne comprend point d'hameau.